

## Compte Rendu

### **Conseil d'Administration du CNP MU– CFMU du 17 septembre 2024**

**En visio et en présentiel à la Maison de l'Urgence**

Début du Conseil d'administration : 16h02

Les membres présents (en visio ou physiquement) du :

Bureau : Dominique PATERON (président), Catherine PRADEAU (secrétaire générale), Didier HONNART (secrétaire adjoint), Raphaël MAURICE (trésorier), Agnès RICARD-HIBON (trésorière adjointe)

Conseil d'Administration, membres titulaires ou suppléants : Dr Jean-François CIBIEN (SUDF), Alain-Eric DUBART (FEDEC MU), Florence DUMAS (CNUMU), Dr Olivier GANANSIA (SFMU), Laurent GOIX (AMUF), Joël JENVRIN (FEDEC MU), Patrick MIROUX (SFMU), Véronique POTINET (FEDEC MU), RAY (CNUMU), Mohamed SAIDANI (FEDEC MU), Karim TAZAROURTE (SFMU), Muriel VERGNE (SUDF), Matthieu VIOLEAU (FEDEC MU), Benoit VIVIEN (SFMC), Youri YORDANOV (CNUMU),

Excusés : Sandrine CHARPENTIER (CNOM), Bruno FAGGIANELLI (AMUF), Bernard NEMITZ (membre invité), Matthieu VIOLEAU (FEDEC MU)

#### **1. Validation à l'unanimité du nouveau logo représenté ci-dessous :**



#### **2. Présentation du document des missions du CNP MU (ci-joint)**

Le document est approuvé, sauf le dernier paragraphe ci-dessous en italique :

« *Dans le cadre de son dialogue avec le CNOM, le CNP défend les critères devant permettre à un praticien d'être reconnu comme Médecin Urgentiste :*

- *Avoir eu une formation initiale universitaire : CAMU, CMU, DESC de MU ou DES de MU*
- *Exercer dans une structure de MU labélisée par l'ARS la majorité de son temps de travail avec un minimum de 30% d'un équivalent plein temps*
- *Suivre un parcours de formation continu équivalent aux exigences de la recertification »*

Ce paragraphe est sujet à nombreuses discussions, notamment sur le temps de travail clinique minimum d'un médecin urgentiste.

Il est décidé que chacune des composantes du CFMU fasse ses propositions de corrections des critères

pour le prochain CA en se centrant sur la **qualification** en médecine d'urgence qui est validée par le conseil de l'ordre, avec avis consultatif du CNP MU.

### **3. Réflexion sur les modalités de communication**

Ce document sur les missions du CNP MU, une fois finalisé et validé au prochain CA sur la base des propositions CA, sera transmis aux différentes instances représentatives du CNP MU pour diffusion à tous leurs membres. Il est demandé à chacun d'entre nous de faire la promotion de l'intérêt de s'inscrire en médecine d'urgence. Une lettre d'accompagnement cosignée du président et des présidents de chaque association constitutive sera préparée.

Il y a eu une discussion sur la possibilité d'une double qualification, le CNP défend la possibilité d'une double qualification.

### **4. Information PDC (doc sur les orientations envoyé à la DGOS)**

La liste des actions à valider dans le cadre de la certification a été transmise à la DGOS, sans retour pour le moment.

Et il est prévu que le bloc 3 et 4 fusionnent pour toutes les spécialités médicales.

La réponse de la DGOS est en attente.

Par respect de la loi RGPD, le conseil de l'ordre des médecins ne diffuse pas le listing de ses professionnels. Il est discuté la possibilité de demander ce listing via la CNIL.

### **5. Désignation d'expert métiers**

Chaque instance représentative du CNP MU est incitée à envoyer au bureau une liste d'expert métier, selon leur domaine de compétence.

### **6. Planning des futurs CA**

- Le 9 janvier de 10H-12H en visio ou à la Maison de l'Urgence
- Le 15 mai de 17h à 19H en visio et une salle est en cours de recherche car il n'y a pas de place à ce jour à la maison de l'urgence
- Une AG sera organisée lors du congrès URGENCES 2025

Fin du CA 17h38

Dominique PATERON,

Président

Catherine Pradeau,

Secrétaire Générale

*modifié le 21 octobre 2024*